DEVENEZ « PARRAIN / MARRAINE » POUR AIDER À LOGER UNE FAMILLE

Notre collectif « AIDES AUX MIGRANTS » s'est constitué en avril 2016 et a rejoint l'association VEPM (Vivre Ensemble en Pays Mornantais) en Avril 2017.

Notre collectif se mobilise essentiellement pour trouver des solutions pérennes en matière de logement face à des situations humainement dramatiques.

En effet de nombreuses familles ou personnes isolées sont contraintes de quitter les structures d'accueil après un certain délai, sans aucune solution d'hébergement.

L'accompagnement de ces familles est multiple : démarches administratives, aide à l'apprentissage du français, scolarisation des enfants, suivi médical et sanitaire…

Actuellement quatre familles sont hébergées dans des logements dont deux sont mis gracieusement à la disposition du collectif : par un particulier et par une commune et pour ce dernier jusqu'en décembre 2019. Les loyers sont payés par le collectif grâce au système de « parrainage financier » qui a été instauré. A la fin 2019, le collectif devra donc prendre en charge financièrement trois loyers.

Un autre objectif de notre collectif est aussi de trouver des solutions pour répondre aux demandes urgentes de logements afin de mettre à l'abri pour un temps limité des personnes qui se trouvent à la rue de manière brutale. Cette action est menée en lien avec le collectif d'urgence de Givors.

Si nous conjuguons nos efforts, nous trouverons des solutions, peut-être vous sera-t-il possible de participer à notre action par un don, par une participation financière sous forme de parrainage ou prêt de logement.

LE COLLECTIF ACCUEIL MIGRANTS DU PAYS MORNANTAIS --- « collectifaccueilmigrants@gmail.com »

NOM, Prénom……..
Adresse…….
Tél : ……Mail : ……..

J'accepte de devenir « parrain/marraine » des familles
Je m'engage à verser la somme de 5€ x 12 mois = 60 € par année
10 € x 12 mois = 120 € par année
15 € x 12 mois = 180 € par année
20 € x 12 mois = 240 € par année
Autre ……€ par mois soit……€ par année

Paiement par : chèque ou virement (CCP 15 101 98 T 038 IBAN FR 31 2004 1010 0715 1019 8T03 877)
Choix du versement : mensuel trimestriel annuel
Pour des raisons pratiques et pour établir notre engagement de façon pérenne le virement est préférable.
Merci pour votre soutien.
Le comité de parrainage a rejoint VEPM (Vivre Ensemble en Pays Mornantais) et chaque don ouvre droit à une réduction d'impôt (75%) conformément au code général des impôts.

Chèque à l'ordre de VEPM (collectif réfugiés) à envoyer à VEPM, Maison des Associations, 14 rue Boiron, 69440 Mornant

Je souhaite être tenu au courant des actions du collectif oui non

Date, signature